



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Cinquante-cinquième session

Chengdu, Province du Sichuan, République populaire de Chine

3 - 8 juin 2024

GESTION DES COMPOSÉS SANS APPUI NE PRÉSENTANT PAS DE PROBLÈME DE SANTÉ PUBLIQUE POUR RÉVISION PÉRIODIQUE

(Préparé par le groupe de travail électronique présidé par le Chili et co-présidé par l'Équateur, l'Inde et le Kenya)

Les membres et les observateurs du Codex qui souhaitent soumettre des observations sur les recommandations du paragraphe 21 sont priés de le faire selon les instructions de la CL 2024/46-PR disponible dans les pages web du Codex¹

1. CONTEXTE

1. À la 54^{ème} session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR54, 2023), le président du groupe de travail électronique (GTE) sur les composés sans appui a proposé une approche pour la gestion des composés sans appui y compris des options pour le soutien efficace des données qui pourraient être traitées par le Codex, la FAO et l'OMS, la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR), les gouvernements, l'industrie, et autres parties prenantes concernées afin d'aider davantage les pays à mettre en œuvre de l'approche de gestion proposée, et l'établissement d'un GTE pour mettre en œuvre cette approche de gestion.
2. Prenant acte du soutien reçu pour les propositions, le CCPR54 est convenu:
 - i. d'adopter l'approche de gestion pour utilisation interne par le CCPR;
 - ii. de publier les options pour le soutien des données en tant que document d'information sur la page web du Codex; et
 - iii. d'établir un GTE sur les composés sans appui ne présentant pas de problème de santé publique prévus pour révision périodique présidé par le Chili et co-présidé par l'Équateur, l'Inde, et le Kenya, avec le mandat suivant:
 - a. mettre en œuvre la procédure de gestion des composés sans appui ne présentant pas de problème de santé publique en vue de la révision périodique;
 - b. examiner les composés sans appui identifiés dans la liste prioritaire à la mise en œuvre de la procédure de gestion;
 - c. coordonner avec les présidents des GTE sur les priorités et sur la base de données des homologations nationales, respectivement, pour identifier d'autres composés sans appui éventuels conformément à la procédure de gestion; et

¹ Page web du Codex /Lettres circulaires:

<http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/fr/>.

Page web du Codex/CCPR/Lettres circulaires:

<https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee/related-circular-letters/fr/?committee=CCPR>

- iv. sur la base des considérations ci-dessus, de présenter les résultats des actions menées pour examen par le CCPR55.²
3. Conformément au point (b) du mandat, et sur la base des résultats de la discussion sur les calendriers et les listes prioritaires Codex de pesticides pour évaluation par la JMPR, le président du GTE sur les priorités a informé le CCPR comme suit:
 - i. Les composés suivants provenant des calendriers précédents des révisions périodiques n'avaient pas été évalués par la JMPR et semblent être sans appui: l'amtiraz (122), le dinocap (87), le méthamidophos (100), le bitertanol (144) et le fenthion (39) et le parathion-méthyle (59).
 - ii. Un membre avait signalé que l'amtiraz avait un double usage et devrait être examiné par le GTE sur la coordination des travaux entre le CCPR et le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF).
 - iii. La liste des composés sans appui mentionnés au point (i) sera transmise au GTE sur les composés sans appui en tant que futur programme de travail.
 - iv. L'avis de la JMPR sur le méthamidophos (100) et le dinocap (87) a mis en garde sur les problèmes potentiels en matière de commerce et de mise en œuvre des CXL pour l'acéphate (95) et le meptyldinocap (244) si les CXL pour le méthamidophos (100) et le dinocap (87) étaient supprimées. Le GTE sur les composés sans appui devrait examiner ces impacts et formuler des recommandations au CCPR.
 4. Le CCPR54 est convenu de transmettre ces propositions pour examen par le GTE sur les composés sans appui.³

2 PROCESSUS DE TRAVAIL

5. Le GTE a été rejoint par plusieurs pays membres, des organisations au statut d'observateur et une organisation membre. La liste des participants figure dans l'Annexe I.
6. Un document de travail a été préparé contenant des informations détaillées sur l'amtiraz (122), le dinocap (87), le méthamidophos (100), le bitertanol (144), le fenthion (39) et le parathion-méthyle (59) qui portaient sur:
 - Les LMR en vigueur à partir d'octobre 2023 conformément à la base de données des pesticides du Codex.
 - Les registres et les détails des révisions périodiques précédentes fondés sur les rapports de la JMPR.
 - La situation relative à l'appui des composés et leur limite maximale de résidus Codex (CXL) respective fondée sur les rapports du CCPR et les documents de travail apparentés émis sur les calendriers et les listes prioritaires Codex de pesticides.
 - Le statut de l'homologation nationale fondé sur les documents de travail émis en relation avec l'homologation nationale des pesticides et d'autres données/informations disponibles dans le domaine public.
 - Le cas échéant, des informations générales ont été fournies concernant certaines situations fondées sur des données/informations disponibles dans le domaine public (par ex., le double usage de l'amtiraz et les répercussions possibles de la suppression des LMR pour le méthamidophos et le dinocap sur les composés acéphate et meptyldinocap respectivement.
7. Le GTE a été chargé de soumettre des observations conformément à l'approche convenue par le CCPR55 pour utilisation interne tel que décrit dans REP23/PR54, Annexe XII – Gestion des composés sans appui ne présentant pas de problème de santé publique pour révision périodique, notamment les paragraphes 5 et 6:

« 5. Les États membres qui constatent que les limites maximales de résidus (CXL) du Codex pour un composé ne sont pas étayées et que le pays lui-même n'est pas en mesure de produire les données, doivent faire part de cette préoccupation au président du GTE sur les composés sans appui en réponse à la lettre circulaire que le président du GTE sur les questions prioritaires envoie en septembre de chaque année et qui comprend, entre autres, les tableaux 2A et 2B (Amitraz, dinocap, méthamidophos, bitertanol, fenthion, et parathion méthyle) »

« 6. Dans cette communication, l'État membre doit fournir des informations détaillées sur les CXL qu'il souhaite soutenir, ainsi que des informations sur le statut du registre national, la surface (ha) de la culture traitée avec

² REP23/PR54, par. 220-226

³ REP23/PR54, par. 243-247

le pesticide, des données sur le commerce international ou d'autres éléments qui justifient les efforts déployés pour générer des données. »

8. Par ailleurs, les membres et observateurs du GTE ont été chargés de soumettre des observations sur la meilleure approche à adopter dans les cas concernant l'amtiaz, le méthamidophos/acéphate et le dinocap/meptyldinocap sur la base du contexte fourni, pour recommandation au CCPR 55
9. Des observations ont été soumises par l'Uruguay et l'Allemagne.

3 POINTS CLÉS DES DISCUSSIONS

3.1 Préoccupations exprimées concernant la révocation possible de CXL

10. Conformément au point (b) du mandat, le GTE devrait examiner les composés sans appui identifiés dans la liste prioritaire, amitraz (122), dinocap (87), méthamidophos (100), bitertanol (144), fenthion (39) et parathion-méthyle (59) à la mise en œuvre de la procédure de gestion.
11. Conformément à l'approche convenue, les pays membres qui constatent que les CXL pour un composé donné ne sont pas appuyées par le fabricant, et que le pays lui-même n'est pas en mesure de produire les données nécessaires, doivent faire part de cette préoccupation au président du GTE sur les composés sans appui en réponse à la lettre circulaire (CL) que le président du GTE sur les priorités envoie chaque année, qui contient, entre autres, les Tableaux 2A (pesticides prévus pour révision périodique) et 2B (pesticides qui ont été évalués pour la dernière fois il y a 15 ans ou plus mais qui ne sont pas encore prévus pour une révision périodique), et en réponse à cette CL, le pays membre doit fournir l'information détaillée sur quelles CXL le pays souhaite appuyer, ainsi que l'information sur le statut de l'homologation nationale, la surface (ha) de la culture traitée avec le pesticide, les données relatives au commerce international et autres (par ex., la disponibilité d'alternatives etc.) qui justifient les efforts de génération des données.
12. Pour cet exercice, le président du GTE sur les composés sans appui n'a reçu aucune expression de préoccupation sur la révocation possible des CXL des composés concernés ni de demande de soutien à la génération de données.

3.2 Amitraz

13. Concernant l'amitraz, un membre a indiqué que le composé avait un double usage et devrait être examiné par le GTE sur la coordination des travaux entre le CCPR et le CCRVDF.
14. Le GTE a reçu une observation indiquant que l'amitraz remplissait les conditions pour être examiné en tant que composé à double usage mais n'exprimant aucune préoccupation concernant le manque d'appui pour le composé.
15. Toutefois, le GTE a reçu les informations suivantes:
 - Le CCRVDF n'a pas établi de LMR pour l'amitraz, d'après la base de données Codex sur les LMR pour les médicaments vétérinaires dans les aliments.⁴
 - Apparemment, le composé n'est pas prévu pour être évalué par le JECFA à court ou moyen terme.
 - L'amitraz est utilisé en tant que médicament vétérinaire pour lutter contre les parasites externes des animaux domestiques, cependant il est également utilisé en tant qu'acaricide pour lutter contre la varroose dans les ruches. Pour cette raison, il y aurait quelques préoccupations liées à l'établissement d'une LMR pour le miel.

3.3 Problèmes potentiels pour le commerce et la mise en œuvre des CXL pour le meptyldinocap (244) si les CXL pour le dinocap (87) étaient supprimées

16. Si les CXL pour le dinocap doivent être révoquées, la question est de savoir si l'utilisation du meptyldinocap peut engendrer des détections de dinocap, ce qui pourrait produire un impact sur le commerce. Concernant le dinocap, l'impact serait sur les CXL existantes pour le meptyldinocap. La plupart des CXL pour le meptyldinocap ne seront plus appuyées si le dinocap est supprimé de la liste Codex vu que les CXL pour le meptyldinocap ont été établies sur la base des études sur le dinocap.
17. Un membre a suggéré de supprimer toutes les CXL pour le dinocap. La définition de résidu pour les LMR diffère dans la mesure où le dinocap couvre aussi les phénols de dinocap mais dans les deux cas, tous les isomères du dinocap devront être analysés. Dans l'hypothèse ci-dessus, il n'est pas nécessaire d'avoir les CXL pour le dinocap en place vu que le méthyle-dinocap a ses propres CXL. Le fait d'avoir établi les CXL pour le méthyle-dinocap sur la base du dinocap est une erreur, dans le sens que les CXL sont trop élevées mais n'empêchent pas de supprimer les CXL obsolètes pour le dinocap.

⁴ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/codex-texts/dbs/vetdrugs/fr/>
<https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee/related-standards/fr/?committee=CCRVDF>

3.4 Problèmes potentiels pour le commerce et la mise en œuvre des CXL pour l'acéphate (95) si les CXL pour le méthamidophos (100) étaient supprimées

18. Si les CXL pour le méthamidophos sont supprimées, il peut y avoir des conséquences sur les CXL de l'acéphate autrement dit, est-ce que l'acéphate peut se décomposer et produire le méthamidophos qui, si aucune CXL n'existe, produirait un impact sur le commerce en raison de l'utilisation de l'acéphate?
19. Concernant le méthamidophos, il peut y avoir un problème dans le commerce ainsi que dans la mise en œuvre (conformité) des CXL pour l'acéphate si les CXL pour le méthamidophos sont révoquées. Le métabolite principal de l'acéphate est le méthamidophos. Les résidus de méthamidophos résultant de l'utilisation de l'acéphate doivent concorder avec la LMR à des fins de conformité. Pour y parvenir, on pourrait soit définir les résidus d'acéphate en tant que somme de l'acéphate et du méthamidophos ou établir des LMR spécifiques pour le méthamidophos pour les résidus de méthamidophos qui résultent de l'utilisation de l'acéphate.
20. Un membre a indiqué que, sous réserve qu'aucun pays membre insiste pour avoir des données pour appuyer l'utilisation du méthamidophos, et soit disposé à intervenir en tant que fournisseur de données, certaines CXL pour le méthamidophos pourraient être supprimées immédiatement. Dans un premier temps, les CXL pour les graines de coton, la betterave fourragère, la pomme de terre et la betterave à sucre pourraient être supprimées car ces denrées n'ont pas de CXL pour l'acéphate. Le membre a demandé si les autres CXL pour le méthamidophos, à l'exception du riz, du foin et/ou de la paille, du riz décortiqué, sont nécessaires. L'acéphate a davantage de CXL en place (par ex., le chou pommé, les canneberges) que le méthamidophos et les seules denrées où il est mentionné qu'elles sont nécessaires sont pour l'utilisation de l'acéphate. Il s'agit des CXL pour le riz, le foin et/ou la paille et le riz décortiqué. Dans un deuxième temps, la JMPR pourrait être chargée de réviser son ancienne évaluation pour s'assurer que toutes les utilisations de l'acéphate sont couvertes par une CXL adéquate pour le méthamidophos et non par une CXL pour une utilisation du méthamidophos.

4 RECOMMANDATIONS

21. Le CCPR est invité à examiner les recommandations suivantes, sur la base des questions soulevées dans les points clés de la discussion:
 - i. Révoquer toutes les CXL pour le bitertanol, le fenthion, et le parathion méthyle
 - ii. Concernant l'amitraz, révoquer toutes ses CXL, vu qu'aucune préoccupation n'a été exprimée. Pour la même raison, la coordination avec le CCRVDF n'est pas jugée nécessaire car le comité en question n'a pas établi de LMR pour ce composé. Si à l'avenir un membre demande des CXL pour l'amitraz, cela pourrait se faire.
 - iii. Supprimer toutes les CXL pour le dinocap à l'exception des denrées pour lesquelles les CXL existent pour le meptyldinocap, jusqu'à ce qu'une révision périodique du meptyldinocap soit menée. Certaines incompatibilités dans la base de données des CXL concernant le dinocap dans les légumes fruits, cucurbitacées (groupe) et le concombre devraient être examinées.
 - iv. Supprimer toutes les CXL pour le méthamidophos à l'exception de celles pour le riz, le foin et/ou la paille et le riz décortiqué, pour lesquels les CXL ont été établies en raison des résidus de méthamidophos provenant des utilisations de l'acéphate.

ANNEXE I**LISTE DES PARTICIPANTS****PRÉSIDENT****CHILI**

Eduardo Aylwin Herman
Agronomist
Risk assessor at the Chilean Agency for Food Safety and Quality, ACHIPIA

COPRÉSIDENTS**ÉQUATEUR**

Mrs. Jakeline Arias
Contaminant Surveillance and Control Analyst Food Safety Directorate Agrocalidad

INDE

Dr. S.C. Dubey
Assistant Director General
Plant Protection and Biosafety
Indian Council of Agricultural Research

KENYA

Mrs. Lucy M. Namu
Head Quality Assurance and Laboratory, Accreditation,
Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS)

MEMBERS NATIONS AND MEMBER ORGANIZATIONS**ÉTATS MEMBRES ET ORGANISATIONS MEMBRES****ESTADOS MIEMBROS Y ORGANIZACIONES MIEMBROS****PAYS MEMBRES****Argentine**

Carla Serafino
Secretary of the Codex Committee on Pesticide
Residues
Servicio Nacional de Sanidad y Calidad
Agroalimentaria - SENASA

Sebastian Gomez
Servicio Nacional de Sanidad y Calidad
Agroalimentaria - SENASA

Punto Focal Codex
Secretaría de Agricultura, Ganadería y Pesca

Brésil

Rogério Pereira da Silva
Head of Minor Crops Service
Ministry of Agriculture and Livestock

Australie

Karina Budd
Director, Residue Chemistry & Laboratory
Performance Evaluation
Department of Agriculture, Fisheries and Forestry

Belgique

Chantal Vervaeet
FPS Health, Food Chain Safety and Environment

Siret Surva
Directorate General for Health and Food Safety
European Commission

Wim Hooghe
FPS Health, Food Chain Safety and Environment

Canada

Monique Thomas
Section Head-Exposure Assessment Section I, Health
Evaluation Directorate
Pest Management Regulatory Agency

Chili

Francisco Sánchez
Research and Development Director
Asociación de Importadores y Productores de
Productos Fitosanitarios para la Agricultura – IMPPA

Jorge Carvajal
Subdepartment of International Agreements
Livestock Agricultural Service - SAG

Marcela Triviño
Manager of the Pesticides Area
Chilean Association of Fruit Exporters - ASOEX

Patricia Villareal
General Manager
National Association of Manufactures and Importers
of Agricultural Phytosanitary Products - AFIPA

Paulina Chávez
Technical Advisor
Ministry of Health (MINSAL)

Rodrigo Sotomayor
Head of the Regulation and Control Department of
forestry-agricultural inputs and products. Agricultural-
Forest and Seed Protection Division
Livestock Agricultural Service - SAG

Roxana Vera
Head of the Subdepartment of International
Agreements
Livestock Agricultural Service - SAG

Roxane Flores
Director Human Capital Development and Regulatory
Affairs
National Association of Manufactures and Importers
of Agricultural Phytosanitary Products - AFIPA

Costa Rica

Alejandro Rojas León
Coordinator of the National CCPR - Registration Office
State Phytosanitary Service

Amanda Lasso Cruz
Technical Advisor of the National Codex Contact Point
Ministry of Economy, Industry and Commerce

Ivania Morera Rodríguez
Coordinator of the National CCPR-Registration Control
State Phytosanitary Service

Tatiana Vasquez Morera
Coordinator of the National CCPR
Chemistry State Phytosanitary Service

Égypte

Mariam Barsoum Onsy
Egyptian Organization for Standardization & Quality

France

Florence Gérard
National expert on pesticide residues
Ministry of Agriculture

Xavier Sarda
Head of Residue and Food Safety Unit
French Agency for Food, Environmental and
Occupational Health & Safety (ANSES)

Allemagne

Angela Göbel
Desk Officer
Federal Ministry of Food and Agriculture

Karsten Hohgardt
Professor and Director
Federal Office of Consumer Protection and Food
Safety

Member
Federal Ministry of Food and Agriculture

Monika Schumacher
Desk Officer
Federal Ministry of Food and Agriculture

Ghana

Doreen Koranteng
Principal Scientific Officer
Ghana Standards Authority

Paul Osei-Fosu
Head, Food and Agriculture Department
Ghana Standards Authority

Grèce

Maria Gaspari
Ministry of Rural Development and Food General
Directorate of Agriculture
Directorate of Plant Produce Protection
Department of Plant Protection Products

Kalliopi Kokkinaki
Ministry of Rural Development and Food
General Directorate of Agriculture
Directorate of Plant Produce Protection
Department of Plant Protection Products

Guatemala

Zenia Aguilar
Codex Secretariat
Ministerio de Agricultura, Ganadería y Alimentación

Inde

Codex India
Codex Contact Point
Food Safety Standards and Authority of India

Narasimha Reddy
Retired Principal Scientist Chemistry
PJSTS Agricultural University

Padmaja Jonnalagadda
Scientist F-ICMR
National Institute of Nutrition

S. C. Dubey
Assistant Director General (PP&B)
Indian Council of Agricultural Research

Indonésie

Standard Pangan Segar
National Food Agency

Iran

Roya Noorbaksh
Institute of Standards & Industrial Research of Iran

Japon

Codex Japan
Ministry of Health, Labour, and Welfare

Koutarou Tomita
Deputy Director
Agricultural and Veterinary Chemical Residue Office,
Food Safety Standards and Evaluation Division,
Pharmaceutical and Environmental
Health Bureau, Ministry of Health, Labour, and
Welfare

Tomoyuki Kawai
Assistant Director
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries

Malaysie

Kun Tanti Dewandari
BSIP Pascapanen

Mohammad Nazrul Fahmi Abdul Rahim
Deputy Director
Department of Agriculture

Nurhayati Kamyon
Assistant Director
Department of Agriculture

Mexique

Tania Daniela Fosado Soriano
Secretariat of Economy

Paraguay

Hilce Avalos
National Service for Plant and Seed Quality and Health
- SENAVE

Laura Vera
National Service for Plant and Seed Quality and Health
– SENAVE

Leticia Soria
National Service for Plant and Seed Quality and Health
- SENAVE

Arabie saoudite

Fahad A. Al-Ruwayshid
Senior Monitoring Expert-Saudi Food and Drug
Authority

Mohammed A. Al Mutairi
Director of Food Chemistry Reference Laboratory-
Saudi Food and Drug Authority

Mohammed Mousa Ali Alshehri
Chief Monitoring Expert
Saudi Food and Drug Authority

Nimah M. Baqadir
Standards and Regulations Expert
Saudi Food and Drug Authority

Sadeem S. Alonaizan Risk assessment expert
Saudi Food and Drug Authority

Saif M. AL-Mutairi
Standards and Specifications Expert
Saudi Food and Drug Authority

Sierra Leone

Raymonda A. B. Johnson
Ministry of Agriculture and Forestry

Afrique du Sud

Aluwani Alice Madzivhandila
Department of Health

République de Corée

Codex Contact Point
Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs

Hwang Kiseon
SPS Researcher
Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs

Park Yoona
Food Safety Policy Bureau
Ministry of Food and Drug Safety

Suède

Niklas Montell
Principal Regulatory Coordinator
Swedish Food Agency

Thaïlande

Chonnipa Pawasut
Office of Standard Development
National Bureau of Agricultural Commodity and Food
Standards

Chutima Sornsumrarn
Office of Standard Development
National Bureau of Agricultural Commodity and Food
Standards

Namaporn Attaviroj
Office of Standard Development
National Bureau of Agricultural Commodity and Food
Standards

Ouganda

Ruth Awio
Uganda National Bureau of Standards (UNBS)

Émirats arabes unis

Fadi Naser al natour
Abu Dhabi Agriculture and Food Safety Authority

Royaume-Uni

Paul Brian
Chemicals Regulation Division of the UK HSE

États-Unis d'Amérique

Aaron Niman
Environmental Health Scientist
U.S. Public Health Service
U.S. Environmental Protection Agency

Alexander Domesle
Senior Advisor for Chemistry, Toxicology, and Related
Sciences
Food Safety and Inspection Service U.S Department of
Agriculture

Barakat S. Mahmoud
Senior Science Advisor, Plant Division
Trade Policy and Geographic Affairs

Marie Maratos Bhat
CCFH Secretariat-International Issues Analyst-
U.S. Codex Office- Department of Agriculture

Uruguay

Susana Franchi
Head of Pesticide Residue Laboratory
Ministry of Livestock, Agriculture and Fisheries

International Fruit & Vegetable Juice Association

Aintzan Esturo
Technical Director

David Hammond
Chair Legislation Commission

Tatiana Campos
Executive Director

International Union of Pure and Applied Chemistry - IUPAC

Caroline Harris

Tea & Herbal Infusions Europe - THIE

Cordelia Kraft
Manager Scientific Affair

ORGANISATIONS OBSERVATRICES

Bryant Christie Inc.

Alinne Betania B. Oliveira
Codex Secretariat

Croplife International

Wibke Meyer
Director of Regulatory Affairs

AgroCare - Guatemala

Karen Gatica Solares

AgroCare - Latinoamerica

Laura Beatriz Ruiz

Federation of Indian Chambers of Commerce and Industry – FICCI

Varsha Yadav
Research Associate

Indian Agricultural Research Institute - ICAR

Vandana Tripathy
Principal Scientist & Network Coordinator

Institute of Food Technologists - IFT

Timothy J Herrman

International Council of Beverages Associations

Simone Soohoo